

INFORMATION UTILE :

Afin de vous aider au mieux à la saisie de votre dossier administratif et financier, voici les précisions nécessaires pour savoir si vous devez cocher la case 1 ou la case 2 concernant la déclaration sur l'honneur (page 2/3 du dossier) :

<ul style="list-style-type: none">- Vous n'avez jamais travaillé- Vous avez travaillé dans le privé- Vous avez effectué des vacances	Cocher la case 1 à savoir « Je déclare sur l'honneur n'avoir jamais occupé de poste dans la Fonction Publique (Territoriale, Hospitalière et de l'Etat)»
<ul style="list-style-type: none">- Vous êtes actuellement déjà fonctionnaire- Vous avez été assistant d'éducation- Vous avez été contractuel ou employé en tant que CUI par l'Education nationale ou par tout autre ministère, fonction publique territoriale ou hospitalière.	Cocher la case 2 à savoir « Je déclare avoir occupé un poste dans la Fonction Publique durant les 2 dernières années (depuis le 01/09/2017).»